

## ASSEMBLÉE DU 2016-07-04

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 4 juillet 2016, à 19h30, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant une demande de dérogation mineure pour le lot 2 982 509.**

Aucune personne n'était présente à cette assemblée publique de consultation.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

#### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux et Michel Lyrette, formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Est absent: Robert Coulombe, maire

**RÉSOLUTION NO 2016-07-104** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

7.3 Pour approuver la recommandation concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2016 – Règlement 962.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-105** Adoption du procès-verbal du 20 juin 2016.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 20 juin 2016, tel que rédigé.

## ASSEMBLÉE DU 2016-07-04

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-106** Pour autoriser la signature du protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec (déneigement).

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec offre d'exécuter le contrat de déneigement de la Route 107, située à l'intérieur du territoire de la Ville de Maniwaki au montant de 9 858.27 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports effectue ces travaux depuis quelques années, suite à la signature de protocole d'entente à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki accepte de signer le protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec portant le numéro de contrat 850898885, dossier numéro 8909-16-4914 et intitulé « Contrat de service déneigement et déglacage des infrastructures routières »;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général, Daniel Mayrand, à signer le protocole d'entente au montant de 9 858.27 \$, portant le numéro de contrat 850898885, dossier numéro 8909-16-4914 et intitulé « Contrat de service déneigement et déglacage des infrastructures routières » entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Maniwaki, pour un terme d'un an, incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes, si applicable.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-107** Pour autoriser la signature du protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) est responsable de la gestion du Programme des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki a fait une demande d'aide financière auprès du MAMOT dans le cadre du

## ASSEMBLÉE DU 2016-07-04

sous-volet du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a accordé à la Ville de Maniwaki une aide financière relativement à ce programme;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur général, Daniel Mayrand à signer le protocole d'entente entre la Ville de Maniwaki et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du sous-volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-108** Pour approuver la recommandation concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2016 – Règlement 962.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 962 pour l'octroi de subvention pour la revitalisation des bâtiments dans la ville de Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE 12 (douze) demandes de subventions ont été déposées;

CONSIDÉRANT QU' un comité aviseur formé par 2 (deux) membres du conseil municipal et l'inspectrice municipale, ont fait une sélection des demandes de subventions retenues en conformité avec le règlement 962;

LISTE DES DEMANDES DU PROGRAMME DE RÉNOVATION 2016					
No	Demandeurs	Adresse	Description des travaux	Coût total	Subvention
1	M.A.C. Gargantini Francesca Gargantini	214, rue Notre-Dame	Remplacer toutes les ouvertures en façade	5 442 \$	2 721 \$
2	Jeanne D'Arc Dault , Rolland Dault	143, rue Notre-Dame	Refaire partie du mur de briques	5 051 \$	2 525 \$
3	Suzanne Bédard	220, rue Legault	Changer ouvertures en façade	5 795 \$	2 898 \$
4	Johanne Rozon	86, ch. Montcerf (façade Nault)	Refaire toiture et galerie, rampes alum.	6 436 \$	3 218 \$
5	Yves Hubert, Marianne Cyr	454, rue Ste-Anne	Toiture, finition pignons, gouttières	7 450 \$	3 725 \$
6	Rachel Grondin	Rue Ste-Cécile	Refaire ext cannexel, soffite, fascia, changer désign du toit.	29 850 \$	10 000 \$
7	Diane Stosick	160, rue Britt	Changer fenêtres et portes	4 837 \$	2 419 \$

## ASSEMBLÉE DU 2016-07-04

8	Madeline Marcil	241, rue Moncion	Changer portes et fenêtres	5 010 \$	2 505 \$
9	Jérôme Espere	441, rue St-Patrice	Changer les ouvertures	6 124 \$	3 062 \$
10	Imprimerie Maniwaki	153, rue Laurier	Changer finition ext., fenêtres	18 128 \$	9 064 \$
11	Mario Alie	215, rue Cartier	Changer fenêtres et galerie	12 166 \$	6 083 \$
12	Éric Lebon	241, rue Notre-Dame	Changer fenêtres, portes	17 438 \$	8 718 \$
<b>Total:</b>				<b>56 938 \$</b>	

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Charlotte Thibault et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la recommandation du comité aviseur concernant l'octroi des subventions concernant le programme de revitalisation des bâtiments dans la Ville de Maniwaki 2016 – Règlement 962.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-109** Demande de dérogation mineure concernant un bâtiment accessoire sur le lot 2 982 509.

- CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de rendre réputé conforme un garage existant conforme au règlement d'urbanisme à l'exception de l'article 410 du règlement de zonage qui stipule; à moins qu'il n'en soit mentionné autrement ailleurs dans le règlement, il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour que puisse être érigé un bâtiment accessoire;
- CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été faite et que celui-ci a été délivré pour ledit bâtiment accessoire;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire respecte toutes les autres dispositions du règlement d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire a été construit de bonne foi;
- CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne pourrait porter atteinte à la jouissance des propriétés avoisinantes, puisqu'il s'agit de rendre réputé conforme une situation connue et qui n'a jamais suscité de plaintes du voisinage;
- CONSIDÉRANT la recommandation des membres du C.C.U. d'accepter la demande de dérogation mineure;

## ASSEMBLÉE DU 2016-07-04

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Michel Lyrette, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter la présente demande de dérogation mineure et d'autoriser la demande de permis pour y annexer un abri d'auto sans fondation.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2016-07-110** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 19h45.

ADOPTÉE

---

Rémi Fortin, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier